



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2020

## **Direction d'école : encore un recul du gouvernement de loi direction d'école**

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture la proposition de loi créant la fonction de directrice ou de directeur d'école. SUD éducation, avec d'autres organisations syndicales, avait dénoncé avec force cette proposition de loi qui concrétisait les obsessions du ministre de l'Éducation nationale, ce dernier avait d'ailleurs déjà dû reculer face à la forte mobilisation des personnels lors de l'examen de la loi Blanquer.

La députée Cécile Rilhac, à l'origine de la proposition, a dû renoncer à créer un corps de directeurs et directrices d'école : même si leurs tâches risquent d'être plus nombreuses, ils et elles ne deviendront heureusement pas les supérieur-e-s hiérarchiques des autres enseignant-e-s. En revanche, la pression sur ces personnels se fera encore plus forte, puisque que la loi ne prévoit pas plus de décharge, ni aide administrative.

Néanmoins un certain nombre de points demeurent en suspens car ils sont renvoyés à la rédaction de décrets ultérieurs pour en définir les contours. Notamment, la disposition introduisant une délégation de la part du DASEN aux directeur-ric-e-s pour certains actes de gestions, appellera une grande vigilance quant aux missions supplémentaires qui seront confiées aux collègues directeur-ric-e-s et qui seraient susceptibles d'engager leur responsabilité.

De nouveau, dans ce chantier qu'il tient à tout prix à voir aboutir depuis plusieurs années, le gouvernement est contraint de reculer face à la contestation des personnels.

SUD éducation dénonce l'ensemble de ce projet qui viendra dégrader encore plus les conditions de travail des personnels du premier degré.

Pour SUD éducation, cette proposition de loi doit être retirée sans délai, et le ministère doit travailler immédiatement à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Cela passe notamment par des recrutements de personnels, une baisse générale des effectifs en classe, l'allègement des tâches administratives. C'est ainsi qu'il sera possible de garantir un fonctionnement démocratique dans les écoles, condition nécessaire à un service public d'éducation émancipateur pour tou-te-s les élèves.

### Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

